

Université   
de Montréal  
et du monde.

Services à la  
vie étudiante



Guide pour accompagner les personnes  
étudiantes en situation de handicap  
dans leur stage

s soutien handicap stagiaire carrière accompagnement  
ndicap stagiaire carrière accompagnement empl  
re carrière accompagnement emploi stage accor  
accompagnement emploi stage accommodement  
nt emploi stage accommodements soutien handi  
accommodements soutien handicap stagiaire car  
ts soutien handicap stagiaire carrière accompag  
ap stagiaire carrière accompagnement emploi st  
carrière accompagnement emploi stage accomm  
gnement emploi stage accommodements soutie  
stage accommodements soutien handicap stagi  
odements soutien handicap stagiaire carrière acc  
handicap stagiaire carrière accompagnement em  
re carrière accompagnement emploi stage accor  
accompagnement emploi stage accommodement  
nt emploi stage accommodements soutien hand  
accommodements soutien handicap stagiaire car  
ts soutien handicap stagiaire carrière accompag  
ndicap stagiaire carrière accompagnement empl  
re carrière accompagnement emploi stage accor  
pagnement emploi stage accommodements sou

Ce guide vise à informer les personnes concernées par le processus de mise en œuvre d’accommodements en contexte de stage pour les personnes étudiantes en situation de handicap, afin de garantir l’égalité des chances tout en maintenant les exigences d’évaluation et de validation du stage.

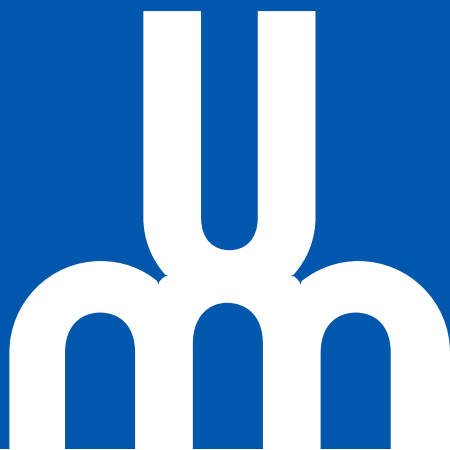
# Un soutien pour favoriser la réussite

Les années d'études à l'université visent à acquérir des connaissances et à développer des compétences pour intégrer un emploi en adéquation avec les aspirations professionnelles des étudiantes et étudiants. Le stage est une étape clé du parcours menant les personnes étudiantes vers leurs objectifs.

C'est un moment important dans leur future carrière, permettant de définir ou d'affiner un projet professionnel et de confronter sa perception d'un métier à la réalité du terrain. C'est pourquoi il est essentiel que la communauté étudiante bénéficie d'un accompagnement adéquat, surtout lorsque des accommodements sont nécessaires pour compenser les limitations liées à une situation de handicap. Ces mesures assurent l'égalité des chances de réussite.

Le Soutien aux personnes étudiantes en situation de handicap (SPESH) collabore avec toutes les parties prenantes pour mettre en place des conditions gagnantes à chaque étape du stage. La personne conseillère du SPESH initie et nourrit la réflexion sur les accommodements que le milieu pourrait mettre en œuvre. Vous trouverez dans ce document un aperçu du processus.

Bonne lecture!



# Table des matières

Contexte [6](#)

Cadre légal et enjeux relatifs à la confidentialité [6](#)

Quelques données sur les accommodements en stage  
pour les personnes étudiantes en situation de handicap [7](#)

Comment offrir des accommodements en stage? [8](#)

Défis et préoccupations des différentes personnes concernées [8](#)

Rôle et responsabilités des différentes personnes impliquées [12](#)

Conclusion [18](#)

Ressources [19](#)

Bibliographie et références [19](#)

## Contexte

L'accès aux études universitaires pour les personnes en situation de handicap repose sur des cadres légaux et des politiques assurant l'équité et l'inclusion. Cette section explore les fondements juridiques, les enjeux de confidentialité et des données sur les accommodements en stage.

### Cadre légal et enjeux relatifs à la confidentialité

L'intégration universitaire des personnes en situation de handicap est encadrée par des lois et des politiques élaborées à différents niveaux fédéral et provincial, comme la Charte canadienne des droits et libertés ou la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration sociale, professionnelle et scolaire.

Depuis 2004, l'Université de Montréal s'appuie sur une politique-cadre révisée en 2016. Celle-ci reconnaît que, bien que les objectifs des programmes d'études ne puissent être remis en question, des accommodements doivent être mis en place pour offrir à toutes et tous des chances égales de réussite. Ces mesures permettent aux personnes en situation de handicap de disposer des moyens nécessaires pour exprimer leur plein potentiel.

La confidentialité est protégée par la Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée. Une personne étudiante en situation de handicap n'est pas tenue de révéler son diagnostic ou les détails de sa condition, puisqu'il s'agit d'informations pouvant mener à une stigmatisation. Cependant dans certaines circonstances, elle pourrait partager ses besoins spécifiques pour s'assurer d'avoir un environnement adapté et un soutien approprié.

Il est essentiel que toute divulgation soit initiée par la personne étudiante. Si tel est le cas, l'accompagnement par une conseillère ou un conseiller du SPESH est recommandé afin d'aider la personne étudiante à déterminer quelles sont les informations pertinentes à transmettre au milieu de stage.

## Quelques données sur les accommodements en stage pour les personnes étudiantes en situation de handicap

D'après les données du SPESH, la grande majorité des personnes en situation de handicap sollicite des accommodements pour leurs cours et leurs examens. Cependant, ces demandes restent beaucoup plus rares en contexte de stage.

Deux études menées par l'Université Laval confirment cette tendance<sup>1</sup> : près de 95 % des personnes étudiantes inscrites au Bureau d'accueil et de soutien aux étudiants en situation de handicap bénéficient d'accommodements scolaires, mais seules 11 à 23 % d'entre elles en font la demande lors de leur stage.

Par ailleurs, même lorsque des accommodements sont demandés en stage, ils concernent principalement des horaires de travail plus flexibles ou un délai supplémentaire pour la remise du rapport de fin de stage.

Étant donné le rôle essentiel des stages dans un parcours universitaire, il est crucial de mettre en place des mesures adaptées pour s'assurer que les étudiantes et étudiants en situation de handicap aient des chances égales de réussite.

<sup>1</sup> Nadeau, C., Fournier, A.-L., & Careau, L. (2020). Intégration dans l'emploi des étudiants ayant des incapacités, diplômés de l'Université Laval (Québec) entre 2007 et 2015. Développement humain, handicap et changement social. Disponible sur : <https://www.erudit.org/fr/revues/aequitas/2020-v26-n2-aequitas05826/1075202ar>

# Comment offrir des accommodements en stage?

La mise en place d'accommodements en stage soulève de nombreuses questions et réflexions, tant pour les personnes étudiantes en situation de handicap que pour les différentes personnes professionnelles qui les accompagnent. La section suivante explore les défis et les préoccupations des différentes personnes concernées, ainsi que leurs rôles, leurs responsabilités et leurs besoins, en plus des différents accommodements de stage le plus souvent recommandés.

## Défis et préoccupations des différentes personnes concernées

Réaliser un stage peut générer des craintes et du stress pour les personnes étudiantes en situation de handicap, qui anticipent souvent devoir fournir plus d'efforts que leurs pairs et craignent un manque d'ouverture des milieux de stage. Le Conseil des universités de l'Ontario (2013) identifie cinq catégories de défis rencontrés dans ce contexte

## Pour les personnes étudiantes en situation de handicap

### 1

#### Défis comportementaux ou relationnels

Ces défis concernent les interactions entre les personnes en situation de handicap et les autres personnes impliquées d'un milieu de stage (autres étudiantes et étudiants, collègues, supérieurs, etc.). Les personnes en situation de handicap peuvent, par exemple, avoir peur d'éventuelles attitudes discriminantes, d'exclusion ou d'une méconnaissance des droits et des obligations des milieux de stage envers elles.

### 2

#### Défis organisationnels ou structurels

Cette catégorie inclut les politiques ou pratiques des structures sociales et administratives d'une organisation, qui peuvent, selon les cas, désavantager une personne en situation de handicap. Par exemple, l'exigence de travailler cinq jours par semaine.

# 3

## Défis relatifs à la communication et à l'accès à l'information

Ces défis sont associés à la manière d'exploiter l'information orale ou écrite. Cela peut se traduire par un manque de clarté, une surabondance d'informations ou un manque d'accessibilité de la documentation.

# 4

## Défis relatifs aux technologies

Ces défis concernent les outils techniques et technologiques nécessaires à l'accomplissement des tâches, qui peuvent ne pas être adaptés aux besoins des personnes étudiantes en situation de handicap.

# 5

## Défis architecturaux ou physiques

Cette catégorie inclut les conditions physiques propres à l'environnement de stage, comme des difficultés d'accès au bâtiment ou des espaces de travail inadaptés.

Il est important de rappeler que les situations de handicap, tout comme les obstacles, peuvent être visibles ou non visibles. Dans ce guide, vous verrez comment les personnes concernées peuvent, en milieu de stage, minimiser ces obstacles à l'intégration en comprenant bien leur rôle et en agissant de manière appropriée. De plus, vous constaterez que plus les personnes en situation de handicap se connaissent, plus elles savent quels accompagnements et quels outils peuvent les aider à réussir leur stage. En outre, plus elles ont confiance en elles, plus elles se sentent écoutées et soutenues, plus elles sont engagées à trouver, avec les autres personnes concernées, des moyens de réaliser leur stage dans un contexte de bienveillance.

### **Pour les personnes superviseuses dans le milieu de stage**

Les personnes superviseuses de stage peuvent, elles aussi, se sentir démunies face à la diversité et à la complexité des situations. Leurs préoccupations, tout à fait légitimes, se regroupent en cinq axes (Phillion, 2019) :

# 1

## Préoccupations éthiques

Faut-il ou non divulguer la condition, le respect de la confidentialité, le risque d'atteinte à la sécurité de la personne étudiante ou de ses collègues, etc.

# 2

## Préoccupations d'équité

Les accommodements vont-ils favoriser indûment la personne étudiante en situation de handicap?

# 3

## Préoccupations relatives au jugement évaluatif

Les objectifs d'apprentissages sont-ils atteints?

# 4

## Préoccupations relationnelles

Quelle posture adopter lors des échanges?

# 5

## Préoccupations organisationnelles

Ces accommodements vont-ils entraîner un surplus de travail pour l'équipe accueillante?

Reconnaître et discuter de ces préoccupations permet de lever les freins à un accompagnement optimal. Une communication ouverte entre toutes les parties est essentielle pour coconstruire un cadre favorable à la réussite du stage.

## Pour les personnes conseillères du SPESH

Les personnes conseillères s'inquiètent souvent du manque de contact en amont du stage, ou d'être sollicitées trop tardivement, une fois les difficultés installées. Une collaboration anticipée et régulière entre les personnes étudiantes, les milieux de stage et les personnes conseillères demeure la clé pour prévenir les obstacles et soutenir efficacement les personnes en situation de handicap tout au long de leur parcours.

## **Mise en place d'accommodements de stage : rôle et responsabilité des différentes personnes impliquées**

La préparation au stage constitue une étape déterminante. Elle permet d'identifier les accommodements possibles compte tenu du milieu et de ses capacités, ceux nécessaires à la réussite de la personne étudiante et de fixer des repères clairs en cas de difficulté. Par ailleurs, un milieu de stage informé, ouvert et bien préparé à accueillir une personne en situation de handicap augmente considérablement les chances de succès.

Il est essentiel de rappeler qu'un accommodement ne modifie ni les exigences ni les finalités des objectifs pédagogiques du stage. Son rôle est d'adapter les modalités de déroulement et d'évaluation afin de réduire les obstacles et de tenir compte des limitations fonctionnelles des personnes en situation de handicap.

# Tableau 1

## Personnes en situation de handicap

Avant le stage	<ul style="list-style-type: none"><li>- S'informer des exigences et des modalités du stage auprès des personnes responsables de son département.</li><li>- Réfléchir aux enjeux que pourrait soulever le stage et prévoir des moyens qui pourraient aider à y faire face.</li><li>- Communiquer avec une personne conseillère du SPESH afin de convenir d'une rencontre pour partager les informations et les réflexions. Déterminer les accommodements pouvant être mis en place dans le milieu de stage.</li><li>- Rencontrer les représentants de l'unité académique et discuter des accommodements envisagés. Collaborer pour trouver des solutions adaptées.</li><li>- Revoir ou communiquer avec la personne conseillère pour confirmer l'entente par une lettre d'accommodements en stage.</li><li>- Si possible, participer à une rencontre ou à une journée pré-stage avec la personne superviseure du milieu de stage.</li><li>- S'il y a lieu, prendre part à une rencontre tripartite (personne en situation de handicap, personne conseillère et l'unité académique) pour discuter des défis et des solutions possibles.</li></ul>
Pendant le stage	<ul style="list-style-type: none"><li>- Respecter les modalités générales du stage ainsi que celles relatives aux accommodements mis en place.</li><li>- Si ce n'est pas déjà prévu, demander une rencontre mi-stage avec la personne superviseure du milieu afin de s'assurer que tout se déroule bien et d'identifier d'éventuels ajustements nécessaires.</li><li>- Consulter sa personne conseillère si besoin afin d'obtenir du soutien en cas d'ajustements majeurs ou de difficultés en stage. Ensemble, cibler les actions à entreprendre afin de favoriser la réussite du stage.</li><li>- Participer à une ou plusieurs rencontres tripartites en cas de difficulté ou de risque d'échec du stage. Un suivi soutenu sera effectué par la personne conseillère en collaboration avec l'unité académique et la personne superviseure de stage. Une nouvelle lettre d'accommodement pourrait être remise au milieu de stage si des ajustements sont nécessaires.</li><li>- Si le stage est interrompu, après un temps de recul et de réflexion, rencontrer la personne conseillère du SPESH et l'unité académique pour faire un retour sur l'expérience et préparer la reprise du stage dans de meilleures conditions.</li></ul>
Après le stage	<ul style="list-style-type: none"><li>- <b>Si le stage est réussi</b> : prendre le temps de relire le rapport d'évaluation, puis identifier ses forces, ses défis et les solutions à prévoir pour le prochain stage. Si nécessaire, demander l'accompagnement de sa personne conseillère.</li><li>- <b>Si le stage est suspendu ou échoué</b> : rencontrer sa conseillère ou son conseiller afin de discuter du déroulement du stage et du rapport d'évaluation en vue d'élaborer un plan pour la reprise éventuelle du stage. S'il y a lieu, participer à une ou plusieurs rencontres tripartites. Un accompagnement soutenu sera assuré par l'unité académique, afin de préparer le prochain stage dans les meilleures conditions.</li></ul>

## Tableau 2

### Personne conseillère du SPESH

#### Avant le stage

- Dès la première rencontre avec la personne en situation de handicap, l'informer de la possibilité d'être accompagnée pour identifier ses défis, ses besoins et les accommodements possibles en stage.
- L'accompagner dans sa réflexion et l'aider à trouver des pistes de solutions pour surmonter les défis identifiés, tout en respectant les exigences du stage.
- Offrir un suivi individualisé, coordonner les différentes ressources et collaborer avec les autres personnes impliquées.
- Au besoin, émettre une lettre d'accommodements en stage. Les accommodements devraient être préalablement confirmés lors d'une discussion entre la personne étudiante en situation de handicap et l'unité académique.
- S'il y a lieu, participer à une rencontre tripartite (personne étudiante en soutien de handicap, personne conseillère et l'unité académique) pour discuter des défis et des solutions possibles.

#### Pendant le stage

- Rencontrer la personne étudiante en situation de handicap si nécessaire pour l'accompagner en cas d'ajustements majeurs ou de difficultés en stage, afin de cibler ensemble les modifications à apporter pour la poursuite du stage.
- Participer à une ou plusieurs rencontres tripartites en cas de difficulté ou de risque d'échec du stage. Offrir un suivi soutenu en collaboration avec l'unité académique et la personne superviseure en milieu de stage.
- Au besoin, émettre une nouvelle lettre précisant les accommodements convenus entre les parties prenantes.
- Si le stage est interrompu, après un temps de recul et de réflexion, rencontrer la personne étudiante en situation de handicap pour faire un retour sur l'expérience et préparer la reprise du stage dans de meilleures conditions.
- S'assurer d'avoir recueilli le plus d'informations possible auprès des autres personnes concernées afin d'élaborer un plan de reprise efficace.

#### Après le stage

- S'informer sur la réussite ou l'échec du stage et se rendre disponible pour la personne étudiante en situation de handicap.

#### Si le stage est suspendu ou échoué

- Rencontrer la personne étudiante en situation de handicap afin de discuter du déroulement du stage et du rapport d'évaluation, en vue d'élaborer un plan pour l'éventuelle reprise du stage.
- Identifier les interventions et les accommodements qui ont bien fonctionné et envisager des moyens supplémentaires pour optimiser la reprise du stage.
- S'assurer de la mise en place de conditions permettant de clarifier les attentes et de diminuer la crainte de la personne étudiante en situation de handicap de revivre un échec.
- Offrir un accompagnement soutenu en collaboration avec l'unité académique en vue du prochain stage.
- S'il y a lieu, planifier et participer à une ou plusieurs rencontres tripartites.

# Tableau 3

## Unité académique

Avant le stage	<ul style="list-style-type: none"><li>- Lors des rencontres d'accueil et dès le début du parcours, informer les étudiantes et étudiants des stages obligatoires, rendre accessibles les guides de stage et tout autre outil concernant les stages aux personnes étudiantes.</li><li>- Informer les étudiantes et étudiants des exigences des stages, clarifier et détailler les compétences disciplinaires et transversales à acquérir à l'aide d'indicateurs.</li><li>- S'il y a lieu, inviter les étudiantes et étudiants à contacter le SPESH.</li><li>- Expliciter les modalités en cas d'échec et de reprise de stage (nombre de reprises de stage, qui peut autoriser la reprise du stage, etc.).</li><li>- Rencontrer la personne étudiante en situation de handicap pour discuter des accommodements envisagés. Collaborer pour trouver des accommodements ou d'autres moyens qui pourraient l'aider durant son stage.</li><li>- Discuter avec le milieu de stage sur la mise en place des mesures d'accommodement recommandées compte tenu de leur réalité.</li><li>- Contacter le SPESH en cas de question ou de situation complexe, sans hésitation.</li><li>- S'il y a lieu, participer à une rencontre tripartite (personne étudiante en situation de handicap, personne conseillère du SPESH et l'unité académique) pour discuter des défis et des solutions possibles.</li></ul>
Pendant le stage	<ul style="list-style-type: none"><li>- Demander à la personne superviseure du milieu de stage une rétroaction rapide concernant le déroulement du stage de la personne étudiante en situation de handicap.</li><li>- En cas de difficulté, rencontrer la personne étudiante en situation de handicap et la diriger vers le SPESH si nécessaire.</li><li>- Participer à une ou plusieurs rencontres tripartites en cas de difficulté ou de risque d'échec du stage. Offrir un suivi soutenu en collaboration avec la personne conseillère et la personne superviseure en milieu de stage.</li><li>- S'assurer que les accommodements convenus sont bien mis en place dans le milieu de stage.</li></ul>
Après le stage	<ul style="list-style-type: none"><li>- Identifier les interventions ou les accommodements qui ont bien fonctionné.</li></ul> <p><b>Si le stage est suspendu ou échoué</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Demander à la personne superviseure du milieu de stage des informations additionnelles au rapport d'évaluation pour connaître la nature exacte des difficultés et pour mieux accompagner la personne étudiante en situation de handicap dans la reprise du stage.</li><li>- Rencontrer la personne étudiante en situation de handicap pour partager des informations et discuter de la reprise éventuelle du stage.</li><li>- S'assurer de la mise en place de conditions qui visent à préciser les attentes et à diminuer la crainte de la personne étudiante en situation de handicap de revivre un échec.</li><li>- Recommander à la personne étudiante en situation de handicap de rencontrer sa personne conseillère. La diriger également vers des ressources qui l'aideront à développer les compétences disciplinaires ou transversales.</li><li>- Offrir un accompagnement soutenu à la personne étudiante en situation de handicap en collaboration avec la personne conseillère en vue du prochain stage.</li><li>- S'il y a lieu, participer à une ou plusieurs rencontres tripartites.</li></ul>

# Tableau 4

## Personne superviseuse du milieu de stage

Avant le stage	<ul style="list-style-type: none"><li>- Être bien informé(e) des exigences du stage, des compétences disciplinaires et transversales à développer par la personne étudiante pour s'arrimer à ce qui est attendu par l'Université de Montréal.</li><li>- S'informer des profils des étudiantes et des étudiants qui seront supervisés.</li><li>- Réfléchir à ses propres attentes et au type de supervision qui sera préconisé. En informer la personne coordonnatrice de stage.</li><li>- Si possible, offrir une rencontre ou une journée de pré-stage à l'étudiante ou à l'étudiant.</li><li>- Recevoir et analyser la demande d'accommodements identifiés. Veiller à ce qu'ils puissent être mis en place ou, au besoin, en explorer des alternatives.</li></ul>
Pendant le stage	<ul style="list-style-type: none"><li>- Expliciter et clarifier les attentes du stage et le type de supervision offert.</li><li>- Veiller au respect des modalités générales du stage et celles relatives aux accommodements de la personne étudiante en situation de handicap.</li><li>- Si ce n'est pas déjà prévu, rencontrer la personne étudiante en situation de handicap à mi-stage pour lui faire savoir clairement si son stage se déroule bien ou si des ajustements sont nécessaires.</li><li>- En cas de difficulté, communiquer rapidement avec l'unité académique.</li><li>- Participer à une ou plusieurs rencontres tripartites en cas de difficulté ou de risque d'échec du stage. Offrir un suivi soutenu en collaboration avec la personne conseillère du SPESH et l'unité académique.</li><li>- Garder à l'esprit que la personne stagiaire vit un processus d'apprentissage et que les attentes à son égard doivent en tenir compte.</li></ul>
Après le stage	<ul style="list-style-type: none"><li>- Rencontrer et remettre le rapport d'évaluation de stage à la personne étudiante en situation de handicap.</li></ul> <p><b>Si le stage est suspendu ou échoué</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Redoubler de bienveillance pour prendre le temps de bien clarifier les forces et les compétences développées.</li><li>- Identifier la nature exacte des difficultés et, si possible, donner des pistes d'amélioration en vue de la reprise éventuelle du stage.</li></ul>



## Conclusion

L'expérience du Soutien aux personnes étudiantes en situation de handicap et les expériences recueillies dans ce service réaffirment toute l'importance de prendre le temps de réfléchir, d'échanger et de clarifier les modalités du stage en amont. Cette étape essentielle a un impact direct sur le bon déroulement du stage.

En adoptant une approche préventive et concertée, vous augmentez considérablement les chances de succès des personnes en situation de handicap lors de leur stage, tout en mettant en place des accommodements qui, bien souvent, demandent peu d'effort. Ces ajustements profitent également à l'ensemble des parties prenantes concernées dans le processus de stage.

Les membres du SPESH demeurent ainsi disponibles tout au long du parcours de stage, que ce soit pour les personnes étudiantes ou les unités académiques. Ce rôle de pivot permet une concertation entre l'ensemble des acteurs dans cette étape du cursus universitaire des personnes étudiantes en situation de handicap.

Toutes les parties prenantes sont donc vivement encouragées à s'appuyer sur les recommandations de ce guide pour créer un environnement de stage inclusif, structuré et propice à l'épanouissement de toutes et tous.

## Ressources

Lien vers des ressources  
pour intégration en emploi  
après le stage :

[Campagne Crispesh](#)

[ROSEPH](#)

[Soutien aux personnes en situation  
de handicap](#)

[Conseil carrière de l'UdeM](#)

## Bibliographie et références

CONSEIL DES UNIVERSITÉS  
DE L'ONTARIO (2013). Comprendre  
les obstacles à l'accessibilité, [En ligne].  
[https://www.uottawa.ca/about-us/  
sites/g/files/bhrskd336/files/2022-08/  
accessibilite-cou-comprendre-  
obstacles-2013-06.pdf](https://www.uottawa.ca/about-us/sites/g/files/bhrskd336/files/2022-08/accessibilite-cou-comprendre-obstacles-2013-06.pdf)

Fournier, A.-L., Hubert, B., & Careau,  
L. (2020). Obstacles et facilitateurs  
perçus par les étudiants en situation  
de handicap à l'université et  
l'appréciation des services. Canadian  
Journal of Education/Revue canadienne  
de l'éducation, 43(2), 465–497.  
Disponible sur [https://journals.sfu.ca/  
cje/index.php/cje-rce/article/view/4131](https://journals.sfu.ca/cje/index.php/cje-rce/article/view/4131)

Nadeau, C., Fournier, A.-L., & Careau, L.  
(2020). Intégration dans l'emploi  
des étudiants ayant des incapacités,  
diplômés de l'Université Laval (Québec)  
entre 2007 et 2015. Développement  
humain, handicap et changement social.  
Disponible sur : [https://www.erudit.org/  
fr/revues/aequitas/2020-v26-n2-  
aequitas05826/1075202ar](https://www.erudit.org/fr/revues/aequitas/2020-v26-n2-aequitas05826/1075202ar)

Philion, R. (2019) Étudiants en  
situation de handicap en contexte  
de stage à l'université : étude explora-  
toire des mesures d'accompagnement  
et d'accommodement envisagées.  
Érudit. Disponible sur [https://www.  
erudit.org/fr/revues/phro/2019-v8-  
n1-2-phro05060/1066585ar/](https://www.erudit.org/fr/revues/phro/2019-v8-n1-2-phro05060/1066585ar/)

s soutien handicap stagiaire carrière accompagnement  
ndicap stagiaire carrière accompagnement empl  
re carrière accompagnement emploi stage accor  
accompagnement emploi stage accommodement  
nt emploi stage accommodements soutien handi  
accommodements soutien handicap stagiaire car  
ts soutien handicap stagiaire carrière accompag  
ap stagiaire carrière accompagnement emploi st  
carrière accompagnement emploi stage accomm  
gnement emploi stage accommodements soutie  
stage accommodements soutien handicap stagi  
odements soutien handicap stagiaire carrière acc  
handicap stagiaire carrière accompagnement em  
re carrière accompagnement emploi stage accor  
accompagnement emploi stage accommodement  
nt emploi stage accommodements soutien hand  
accommodements soutien handicap stagiaire car  
ts soutien handicap stagiaire carrière accompag  
ndicap stagiaire carrière accompagnement empl  
re carrière accompagnement emploi stage accor  
pagnement emploi stage accommodements sou

## Services à la vie étudiante - Soutien aux personnes étudiantes en situation de handicap

514 343-7928

[soutienhandicap@sve.umontreal.ca](mailto:soutienhandicap@sve.umontreal.ca)

 [vieetudiante.umontreal](https://www.instagram.com/vieetudiante.umontreal)

 [vieetudiante.umontreal](https://www.facebook.com/vieetudiante.umontreal)

 [Services à la vie étudiante](https://www.linkedin.com/company/services-a-la-vie-etudiante)

### Adresse civique

Soutien aux personnes étudiantes  
en situation de handicap

Services à la vie étudiante

Pavillon J.-A.-DeSève, local A-0304

2332, boul. Édouard-Montpetit

Montréal

### Adresse postale

Université de Montréal

Services à la vie étudiante

Soutien aux personnes étudiantes

en situation de handicap

C.P. 628, succursale

Centre-ville

Montréal (Québec) H3C 3J7